

35 - Création d'une microcentrale chemin des Prés de Vaux - Echange de terrains - Modification de la délibération du 9 novembre 2010

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération du 9 novembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'un échange de terrains entre la commune et M. CHARLAS Dominique en vue de la réalisation par ce dernier d'une microcentrale électrique à la Malate le long du chemin des Prés de Vaux.

M. CHARLAS Dominique a, depuis, créé une société dénommée ENERGIE LA MALATE dont il est l'unique actionnaire. Cette société a pour vocation d'être propriétaire du foncier et de la microcentrale elle-même. Le permis de construire correspondant a été délivré à son nom.

M. CHARLAS Dominique sollicite donc la commune afin que l'échange soit régularisé au profit de sa Société ENERGIE LA MALATE domiciliée 8, place Charles Dulin 75018 Paris.

En conséquence, il convient de modifier la délibération du 9 novembre 2010 de manière à autoriser l'échange de terrain entre la commune et la Société ENERGIE LA MALATE.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'échange de terrains entre la commune et la Société ENERGIE LA MALATE, par substitution à M. CHARLAS Dominique, aux conditions énumérées dans la délibération du 9 novembre 2010,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.